

# VINS DE NANTES

LA FÉDÉRATION

GROS PLANT DU PAYS NANTAIS  
COTEAUX D'ANCENIS  
MUSCADET



Vertou, Château de la Frémoire, le mardi 23 août 2022

C o m m u n i q u é

## **MUSCADET : Entre gel et sécheresse, le Muscadet résiste et promet un millésime 2022 anthologique**

**La Fédération des Vins de Nantes <sup>(1)</sup>, propose à l'Institut National des Appellations d'Origine, le ban des Vendanges du Muscadet qui est prononcé par arrêté préfectoral le mardi 23 août 2022. Les vendanges vont pouvoir démarrer avec une météo clémente et de très bonnes conditions sanitaires. Après le gel de printemps et la sécheresse historique estivale, la vigne a résisté et la récolte s'annonce comme un millésime exceptionnel.**

Suite aux contrôles de maturité, coordonnés par la Fédération, qui servent d'indicateurs sur l'équilibre entre le sucre et l'acidité du raisin et évaluent l'état sanitaire du vignoble, la récolte des premières grappes de Melon de Bourgogne sera autorisée, par arrêté préfectoral, pour les vins d'AOC Muscadet à partir du mardi 23 août 2022.

Les années se suivent mais ne se ressemblent plus. Les aléas climatiques devenus chroniques bouleversent tous les points de référence dans les récoltes du Muscadet. Cette année le confirme avec encore des conditions inédites pour le développement du cépage iconique du Muscadet le Melon de Bourgogne.

Après un hiver quasi normal, alternant les phases de froid et de pluie, le début du printemps a encore secoué les vignes (après 2016, 2017, 2019, 2020 et 2021) avec quatre nuits de gelées printanières enregistrées du 1<sup>er</sup> au 4 avril 2022 amputant, en dépit des moyens de lutte déployés par les vigneron, le potentiel de récolte autour de 20% à 30 %.

Après la phase végétale de la fleur qui s'est passée dans de relatives bonnes conditions en juin, les vignes de Muscadet ont subi une vague de sécheresse exceptionnelle avec des températures caniculaires et un vent régulier d'Est. Ces conditions ont accéléré la maturité du raisin et ont permis, grâce à un air sec et ventilé, un excellent état sanitaire du vignoble.

Les quelques précipitations à partir de la mi-août (entre 20 et 30 mm selon les secteurs), très attendues par la profession, ont favorisé l'équilibre idéal entre sucrosité et acidité avec un millésime qui rentrera certainement au panthéon du Muscadet, au même titre que 1976 ou 2003.

Le ban des vendanges, un des plus précoces avec 2003 jamais enregistrés, autorise les vignerons à récolter les grappes et sonne le départ d'une période stratégique de trois semaines où l'année se joue pour les exploitations viticoles du vignoble de Nantes. C'est aussi le début des vendanges des autres cépages qui vont suivre pour les autres AOC de Nantes comme le Coteaux d'Ancenis Malvoisie ou le Gros Plant du Pays Nantais.

Les 450 vignerons répartis sur les 6500 hectares de l'appellation Muscadet estiment, à ce stade, une récolte autour 250 000 HL, bien loin encore des rendements de l'AOC, mais proche d'une année de commercialisation.

Selon Christian Gauthier, vigneron à Saint-Hilaire de Clisson et Président de la Fédération des Vins de Nantes : « *Il faut malheureusement s'habituer à ces variations croissantes de récolte. L'objectif pour nous est de toujours veiller à la qualité des vins et à la régularité de l'approvisionnement du marché pour permettre une valorisation croissante.* » Le Muscadet pourra s'appuyer sur ce grand millésime de qualité et sur des outils de régulation comme le volume complémentaire individuel ou la réserve interprofessionnelle pour alimenter ses circuits de distribution sans à-coup et rassurer ses clients encouragés par une image de l'AOC en pleine dynamique.

Contacts Presse de la Fédération des vins de NANTES :

François ROBIN, Délégué Communication [f.robin@vinsdenantes.com](mailto:f.robin@vinsdenantes.com) Tél : 02 40 80 14 81 / 06 80 93 94 97

Photos d'illustration disponibles sur [muscadet.fr](http://muscadet.fr) (Espace Presse)

(1) La Fédération des vins de Nantes, créée en 2014, est un syndicat reconnu Organisme de Défense et de Gestion (ODG) pour les AOC du vignoble de Nantes (Muscadet, Gros Plant du Pays Nantais et Coteaux d'Ancenis).

Elle regroupe plus de 450 exploitations revendiquant des vins AOC couvrant un territoire d'environ 7000 hectares sur trois départements (Loire-Atlantique, Maine et Loire et Vendée).

Son rôle est de défendre, gérer et promouvoir les vins AOC de Nantes.